

ORGANISATION SCIENTIFIQUE

CHRISTINE BARRALIS
Université de Lorraine – CRULH

FABRICE DELIVRÉ
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – LAMOP

ÉMILIE ROSENBLIEH
Université de Franche-Comté – LSH

LA PRAGMATIQUE SANCTION DE BOURGES DANS TOUS SES ÉTATS
Pouvoir, droit et ecclésiologie dans l'Europe du XV^e siècle

JOURNÉES D'ÉTUDES (II)



22-23
MAI
2015

PARIS
SORBONNE
SALLE PERROY

Contact : Fabrice.Delivre@univ-paris1.fr

Vendredi 22 mai 2015

Samedi 23 mai 2015

9h30-13h00

9h30-12h30

Présidence : Olivier MATTÉONI

(Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – LAMOP)

Propos introductif

Émilie ROSENBLIEH (Université de Franche-Comté – LSH)

Les assemblées de l'Église de France sous Charles VII

Christine BARRALIS (Université de Lorraine – CRULH)

*La Pragmatique Sanction en Guyenne au lendemain
de la victoire française : discours et usages devant les Grands Jours
du parlement de Paris à Bordeaux (1456-1459)*

Élisabeth SCHMIT (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – LAMOP)

Un événement historique avec un précédent ?

*La Pragmatique Sanction de Charles VII
selon les historiens et chroniqueurs du temps*

Franck COLLARD (Université Paris-Ouest Nanterre – CHISCO)

15h00-18h30

Présidence : Claudia MÄRTL

(Ludwig-Maximilians-Universität München)

La Pragmatique dans la rue : montrer et « performer » la Pragmatique

Jelle KOOPMANS (Universiteit van Amsterdam)

Pietro del Monte,

la Pragmatique Sanction et l'humanisme juridique

Fabrice DELIVRÉ (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – LAMOP)

La Pragmatique Sanction de Bourges à l'épreuve de la glose.

La Caroli septimi Pragmatica sanctio glossata de Cosme Guymier (1486)

Patrick ARABEYRE (École nationale des chartes)

Présidence : Alain TALLON

(Université Paris-Sorbonne – Centre Roland Mousnier)

*La Pragmatique Sanction de Bourges et ses usages
dans les controverses ecclésiologiques autour
des conciles de Pise II et Latran V*

Benoît SCHMITZ (École Normale Supérieure, Paris)

L'ecclésiologie, un cœur de l'État ?

*La téléologie politique des lectures gallicanes
de la Pragmatique Sanction aux XVI^e-XVII^e siècles*

Frédéric GABRIEL (CNRS – IHPC, Lyon)

Conclusions

Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET (Université Paris-Sud – DSR)